



Le radar mobile à sanction automatique de la gendarmerie de Besançon sera installé aujourd'hui sur les routes suivantes : RN 73, RN 83, RD 9, RD 12, RD 13, RD 105, RD 106, RD 467 (S5).

EXPRESS

1989, Peugeot, la grève

1989, 2009, 20 ans après, la grande grève qui a paralysé l'usine Peugeot de Sochaux pendant plusieurs semaines, s'expose. La CGT propose en effet une rétrospective sur l'un des derniers grands mouvements ouvriers.

A découvrir samedi 17 octobre à l'ancienne mairie d'Audincourt, à partir de 16 h 30. A noter que de nombreuses images d'archives prises par les photographes de notre rédaction lors de la grève sont visibles sur notre site internet : [www. estrepublicain.fr](http://www.estrepublicain.fr)

Milan royal

Un colloque international sera entièrement consacré au milan royal, mes 17 et 18 octobre à Montbéliard.

Oiseau fragile et gracieux, le milan royal est une espèce menacée dans plusieurs régions du globe. En France, il fait l'objet d'un plan de restauration.

Des intervenants de différents pays viendront animer des conférences, dont l'une portera sur les effets des éoliennes sur les populations de milans royaux.

Adoption

Enfance et Familles d'adoption (EFA) organise dimanche 11 octobre une journée consacrée à l'enfance délaissée et à l'adoption.

Des conférences-débats seront organisées par des professionnels. La journée se déroulera au collège Saint-Joseph, 4, rue du Petit-Château, à Héricourt.

Renseignements secteur Montbéliard : Christiane et Médéric Taillard 03.81.35.74.25
Secteur Belfort : Nadine et Etienne Kléber 03.84.29.67.48 ou Marie-Joseph Schauer au 03.84.28.28.71

Bibliothèques départementales

Les bibliothèques départementales desserviront les bibliothèques des communes suivantes :

- Mardi 6 octobre : Colombier-Fontaine, Saint-Maurice-Colombier, Voujaucourt, Mathay, Montperreux, Malbousson.

- Mercredi 7 octobre : Rigney, Avilley, Tournans, Chaffois, Vuillecin.

- Jeudi 8 octobre : Avane-Aveney, Beure, Bonnay, Vieilley.

Les responsables des bibliothèques sont invités à rassembler les ouvrages qu'ils souhaitent restituer, en vue de leur renouvellement et à prévenir leurs coéquipiers pour venir choisir les livres dans les bibliothèques, à la date qui leur a été indiquée.

Espérance

Une conférence proposée par Chrétiens divorcés et remariés, Chemins d'espérance et la Pastorale diocésaine des familles, se tiendra mardi 20 octobre, à 20 h 30, au Centre diocésain, 20, rue Mégevand à Besançon. La conférence sera animée par Françoise Rodary, sur le thème : « Séparés, divorcés, remariés ou non. Nos chemins de vie sont blessés, nos amours brisés... Nos familles éclatées. L'échec aura-t-il le dernier mot ? Écouter son propre mouvement vers l'eucharistie ». L'exposé sera suivi d'un débat avec la salle.

ÉCONOMIE

Micro-Mega change de mains

L'entreprise bisontine spécialisée dans les instruments dentaires est rachetée par une société allemande du même secteur d'activité. Elle conserve ses 200 emplois.

Voilà plus de deux ans que son principal actionnaire cherchait à vendre Micro-Mega. L'une des plus vieilles entreprises bisontines : elle a fêté son centenaire en 2005. Très réputée en France et à l'étranger (où elle exporte 54 % de sa production) dans son secteur d'activité : les instruments dentaires. Tel son fameux tire-nerfs, dont le tout premier modèle, mis au point par le fondateur de la société Etienne Garnier, date de 1907.

La grande peur des 200 salariés, c'était de voir leur usine de la rue du Tunnel, à Besançon, cédée à un grand groupe. Et devenir une filiale parmi d'autres, ballottée au gré des fluctuations du marché.

Ce n'est pas le cas. L'acheteur (pour un montant non dévoilé) est le Dr Martin Rickert, un industriel allemand patron de la société Syco Tec, basée à Leutkirch im Allgäu, une ville moyenne du Bade-Wurtemberg.

« Bonne impression »

Cette entreprise présente des similitudes avec sa nouvelle « sœur » bisontine. Créée il y a un demi-siècle, elle est un peu plus grande, avec ses 350 salariés. Sa spécialité est à la fois proche et différente : la fabrication de moteurs et systèmes d'entraînement utilisés dans les tech-



Micro-Mega est installée rue du Tunnel à Besançon. Le nouveau patron promet de garder ce site et son autonomie.

niques dentaires et médicales.

Dans un communiqué, le nouveau patron parle de « synergie parfaite » entre Micro-Mega et Syco Tec, qui chacune « conservent leur

autonomie et leur site ». « Il n'existe pas d'interférences d'activité. Nous nous complétons à merveille », souligne-t-il avec enthousiasme.

Dans le même communiqué, Jacqueline Baudoin-Gar-

nier, l'actionnaire principale de Micro-Mega (et petite-fille de son fondateur), évoque « un avenir prometteur ». Et sa satisfaction de voir l'activité maintenue à Besançon, son souci « primordial ».

Les représentants des salariés sont plus prudents, mais paraissent soulagés. « J'ai assisté au conseil d'administration de Micro-Mega le 30 septembre dernier, celui où la transaction est devenue officielle. Le nouveau propriétaire était là, il nous a plutôt fait bonne impression », commente Joëlle Grivois, élue (CFDT) du CE. « Il nous a rassurés en expliquant qu'il conservait nos 200 emplois. On n'en sait pas plus pour le moment. »

Comme il en a le droit, le CE avait demandé à des experts-comptables indépendants (le cabinet Syndex) de se pencher sur la santé économique de Syco Tec. « Ils sont allés en Allemagne visiter l'usine. Il n'en est pas ressorti d'inquiétude particulière », précise Joëlle Grivois.

Pour l'heure, Micro-Mega traverse la crise sans casse. Depuis début 2009, elle a connu une baisse d'activité qui a conduit ses dirigeants à faire une demande de chômage partiel auprès de l'inspection du travail. L'enveloppe accordée « n'a été que très partiellement utilisée », indique Jean-Marie Badoz, directeur des ventes, 79 des 200 salariés ont été concernés, « pour moins de 2 jours chacun en moyenne ». « Nous n'avons pas recours actuellement au chômage partiel », précise le directeur des ventes.

Joël MAMET

FAITS DIVERS

VALDAHON

Les chasseurs dans le collimateur

Les gendarmes de Valdahon et l'ONCFS ont relevé onze infractions sur 69 chasseurs contrôlés.

La vague de contrôles n'a malheureusement pas pu empêcher le drame qui a coûté la vie à un chasseur pontissalien et à son chien, dimanche dernier (lire notre édition d'hier). Un épisode tragique qui souligne l'importance d'être vigilant à chaque instant sitôt que l'on tient une arme à feu entre ses mains.

D'où l'opération de contrôles et de prévention menée conjointement avant-hier par dix agents de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) et douze gendarmes de la communauté de brigades de Valdahon.

Objectif ? Voir si les chasseurs qui traquent le gibier sur les quarante-huit communes du secteur étaient bien en règle. Résultats ? Sur les 69 chasseurs et 46 véhicules inspectés entre 9 h et 18 h, onze infractions ont été relevées.

Si ces onze entorses au règlement concernent essentiellement des défauts de port du permis de chasse et autres défaut d'assurance, plus inquiétant est le cas de ce chasseur dont le contrôle d'alcoolémie s'est avéré positif.

1 g d'alcool à 11 h 30

Sur les trente-deux porteurs de fusil, qui ont été invités à souffler dans le ballon, seul celui-ci a fait virer l'indicateur au vert. Il était 11 h 30, l'homme sortait du cabanon de chasse et affichait un taux équivalent à 1 g d'alcool par litre de sang. Première de la saison, cette opération coordonnée d'envergure entre ONCFS et gendarmerie est appelée à se renouveler. En plus des contrôles réguliers effectués par les agents de l'ONCFS.

Casse à la voiture bélier

Victime : un magasin de sport du centre-ville. Préjudice : 30.000 €.



La vitrine a volé en éclats.

Il était environ 4 h 15, dans la nuit de dimanche à lundi, lorsque des malfaiteurs ont cambriolé le magasin de vêtements à l'enseigne « Domi Sport » situé au centre de Valdahon. Ils ont utilisé une voiture bélier pour briser la vitrine et se sont emparés d'un stock de vêtements de sport de grande marque. Le préjudice a été estimé à quelque 30 000 € en incluant les réparations.

Les gendarmes de la communauté de brigades de Valdahon sont intervenus appuyés par la brigade de recherches de Pontarlier et par des techniciens en investigations criminelles de la brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires.

C'est la seconde fois que ce magasin est victime d'un tel cambriolage. Le précédent remontait à fin 2006 et les gendarmes de la commu-

nauté de brigades de Valdahon avaient interpellé les auteurs, qui sont encore derrière les barreaux.

Voiture volée à Novillars

Concernant celui-ci, les premiers éléments de l'enquête ont démontré que les chasseurs ont opéré avec une voiture volée l'après-midi même à Novillars. Les auteurs, manifestement chevronnés, avaient en effet subtilisé le double des clés du véhicule (une Peugeot 308 grise) au cours d'un cambriolage commis chez un couple de particuliers, le 30 septembre dernier.

Les gendarmes en charge de l'enquête lancent un appel à témoins. Toutes les personnes susceptibles d'apporter des informations sont invitées à contacter le 03.81.56.28.28.

PONTARLIER

Trop jeune pour conduire

Belle surprise lorsque les policiers de Pontarlier se rendent dans le quartier des Pareuses, samedi après-midi. Une voiture est encastrée dans un mur... Après vérifications, il s'avère que la conductrice n'est âgée que de 17 ans. Elle a emprunté le

véhicule de ses parents pour faire un petit tour. Elle s'est visiblement emmêlée les pédales au moment de se garer devant chez elle... Elle devra répondre de ses actes dans la justice et avec le risque de ne pas avoir le droit de passer le permis avant plusieurs années.

Conductrice apeurée mais également ivre

Une conductrice originaire des Fourgs a déclaré avoir pris peur lorsqu'un autre véhicule s'est déporté sur la chaussée, au niveau du pont de la Fauconnière à Pontarlier. La jeune fille âgée de 22 ans a alors terminé sa course contre les barrières.

L'accident survenu à 2 h du matin dimanche n'a fait aucun blessé. Les policiers ont procédé à un dépistage d'alcoolémie qui s'est avéré positif. La conductrice présentait un taux d'1,22 g d'alcool par litre de sang. Elle recevra une convocation pour le tribunal.

Sans permis et sans réflexe

Un conducteur d'une voiture sans permis est rentré dans le véhicule qui le précédait samedi après-midi. La première voiture, une Ford Mondéo, circulait rue de Salins à Pontarlier et s'apprêtait à tourner à gauche, lors-

que, pour une raison indéterminée, la voiturette qui la suivait l'a percutée par l'arrière. Le conducteur de la voiture sans permis, se plaignant de douleurs au dos, a été transporté au centre hospitalier de Pontarlier.

URBANISME

Les nouveaux défis de l'habitat

La première conférence départementale a eu lieu hier. Maître mots : la maîtrise du foncier, le développement durable et les solidarités rural-urbain.

Ce n'est pas parce que de lourdes menaces financières et institutionnelles pèsent sur la tête des conseils généraux qu'il faut baisser les bras. Bien au contraire. Pour Claude Jeannerot à l'initiative de la première conférence de l'habitat organisée hier, c'est justement dans les périodes agitées qu'il faut savoir tracer son chemin. Et « fédérer l'ensemble des partenaires », publics comme privés, afin de relever « les défis de demain ».

Le département, sur ce point, sait où il va. Refusant de se recenser sur ses seules compétences, il a décliné l'habitat dans son plan Doubs 2017 : maîtrise du foncier, soutien au développement durable et solidarités entre les zones rurales et urbaines. A raison de 10 M€ par an dont les dispositions ont été détaillées par Martine Voidy, vice-présidente chargée du logement et de la politique de la ville, la volonté se veut « ambitieuse ». Car, ainsi que l'a rappelé Claude Jeannerot, « l'habitat est au cœur de la vocation sociale du département ». Au cœur aussi de son ancrage de proximité.

Il est vrai que la demande est forte. Et en constante évolution ainsi que l'a exposé Patrick Marceau de l'ADIL (agence départementale d'information logement). De 1962 à 2006, la population est passée de 385 000 à 516 000 et le nombre de logements 120 000 à 248 000.

Mais c'est surtout la structure des ménages (3,46 personnes en 1962 ; 2,33 en 2006) qui, à l'avenir, va peser lourd sur le marché.

L'évolution des besoins

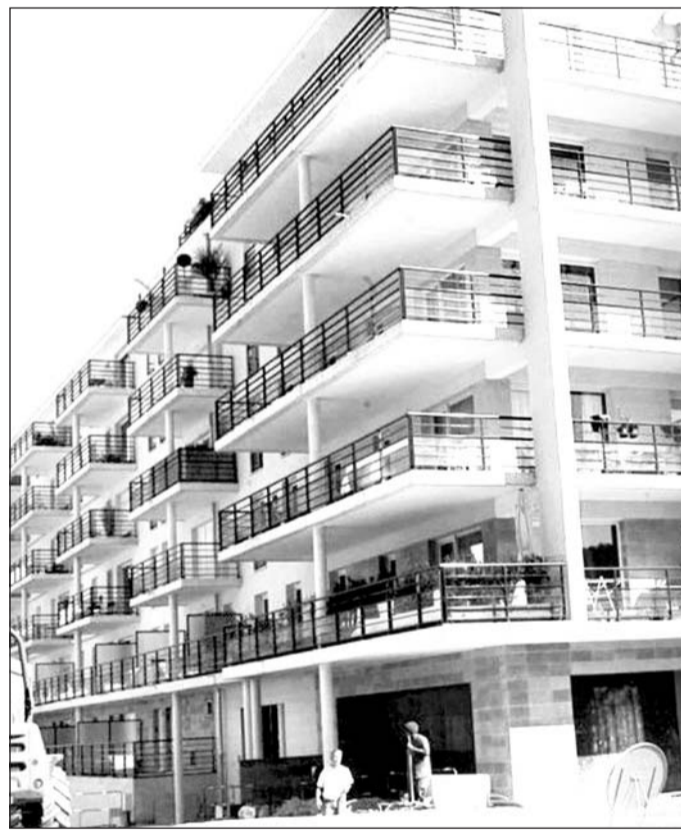
Ainsi, d'ici 2020, le nombre de ménages devrait augmenter de 11 % en moyenne mais la proportion des personnes de plus de 65 ans devrait progresser de 35 % a exposé Guillaume Rotrou, chef du service habitat à la direction de l'équipement. Du coup, les besoins sont évalués à près de 6 600 logements nouveaux chaque année (3 500 pour le Doubs). Mais, ceux-ci devront être capables de répondre aux nouvelles attentes : notamment les familles monoparentales (30 %) ou les person-

nes seules de plus en plus nombreuses. Construire donc, rénover. Mais comment ? Nombre de questions sont aujourd'hui ouvertes. Et le débat d'hier l'a parfaitement illustré.

À l'exemple d'Eric Alauzet, qui a insisté sur les notions de distances, de choix de matériaux mais aussi de diversité d'offres (l'appartement, ce n'est pas que la ville et la maison ce n'est pas que la campagne), des approches nouvelles se font jour. Les lotissements, dont les municipalités se félicitent lors des campagnes électorales, sont-ils les seules réponses quand les centres anciens restent trop souvent en attente de réhabilitation ? Les nouvelles normes environnementales ne risquent-elles pas de faire « fuir » les investisseurs du milieu rural car trop chères pour le parc ancien ?

Sur ces questions, Léon Besot, maire de Valdahon, a apporté son expérience d'élou local. Pour lui, la maîtrise des prix et l'optimisation du bâti existant passe inévitablement par l'intervention de la collectivité publique.

Bernard PAYOT



Progression de la population, augmentation des personnes seules et des familles monoparentales, 6 600 logements devront être construits par an d'ici 2020. Photo archives ER

TRIBUNAL

Le « Polanski bisontin » derrière les verrous

A 44 ans, il avait été appréhendé après une cavale de six jours avec une adolescente de 13 ans.

Interpellé vendredi (lire notre édition de samedi 3 octobre dernier), l'homme a été présenté, hier après-midi, en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Besançon.

Poursuivi pour soustraction de mineur et atteinte sexuelle sur mineur, il n'a pu être jugé en l'état, une telle affaire nécessitant au préalable une expertise psychiatrique du prévenu. celle-ci sera réalisée d'ici le 6 novembre prochain, date à laquelle le dossier sera jugé. Une expertise, psychologique cette fois, sera également réalisée sur l'adolescente que le quadragénaire a détournée.

Ce n'est que confronté aux preuves recueillies et analysées par les enquêteurs que l'homme, âgé de 44 ans, a fini par reconnaître avoir eu

des rapports sexuels avec la demoiselle au cours des six jours de cavale où, après l'avoir enlevée de l'Espace ado du CHU de Besançon, où elle était placée, ils ont vécu clandestinement dans les environs de Pontarlier.

Un amour coupable qui remonte à 2008. La donzelle, qui a aujourd'hui 14 ans, était âgée de 13 ans. C'était une amie du plus jeune des trois enfants du quadragénaire bisontin, qui a par ailleurs deux grandes filles de 19 et 16 ans et demi.

En récidive

Déjà condamné (à trois mois avec sursis) pour soustraction de mineur le 9 janvier dernier, l'homme - qui argue l'amour partagé - se trouve en état de récidive.

P.L.

La petite entreprise

Redoute, qui se porte partie civile et réclame 438 €. Me Mordefroy pour le Crédit Agricole, demande le remboursement de 7 000 € et trouve « les explications suspectes ». Suspectes, elles le sont aussi pour l'avocat général Vladimir Vukadinovic, « sociétés créées très vite, très vite pas profitables, très vite les comptes sont vides, il emprunte très vite la voie de l'escroquerie ».

Me Dichamp pour la défense met en avant « le temps de latence ». Mais ne dit rien du choix de l'escroquerie par rapport au dépôt de bilan. « C'est un mauvais gestionnaire, il doit en prendre conscience ». L'homme est aujourd'hui salarié, son entreprise, coquille vide, n'a pas été rayée du registre du commerce, les organismes sociaux réclament encore des charges.

« Pas eu le temps de le faire » dit-il. Remboursement des sommes dues aux parties civiles et 300 jours amende à 10 €, soit 10 mois de prison s'il ne règle pas l'addition.